

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND - IHE Un Compartiment de la SICAV FIRST EAGLE AMUNDI

Code ISIN : (C) LU2124191250

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».

Le Compartiment cherche à offrir aux investisseurs une croissance du revenu par la diversification de ses investissements sur toutes les catégories d'actifs et une politique d'approche « valeur ».

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure »*.

Afin d'atteindre cet objectif, le Compartiment investit principalement dans des actions et des Instruments liés à des actions sans restriction en termes de capitalisation boursière ou de diversification géographique, y compris sur les marchés émergents. Le compartiment peut également investir dans des obligations d'État et d'entreprises (y compris jusqu'à 10 % de son actif dans des obligations convertibles) du monde entier, des instruments du marché monétaire et des liquidités. En outre, le compartiment peut rechercher une exposition aux matières premières, à l'immobilier et aux devises. Les investissements du Compartiment en obligations seront principalement destinés à la gestion de trésorerie et les instruments seront principalement notés « investment grade ». Le Compartiment investira au maximum 10 % de son actif dans des obligations dont la notation est inférieure à « investment grade ». Par ailleurs, aucun investissement ne sera effectué dans des titres en difficulté. Le processus d'investissement se base sur l'analyse fondamentale de la situation financière et commerciale des émetteurs, les perspectives du marché et d'autres éléments.

Le Compartiment vise à améliorer son empreinte environnementale et son profil de durabilité, en intégrant des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise). Si le Gestionnaire d'investissement vise à investir dans des titres possédant une note ESG, tous les investissements du Compartiment ne seront pas notés sur le plan ESG et, en tout état de cause, ces investissements ne comprendront pas plus de 10 % du Compartiment*.

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace de portefeuille. Le Compartiment ne peut pas procéder à des opérations de prêts de titres.

* À compter du 26.04.2021

Indice de référence : Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille.

Le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ».

Processus de gestion : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement et, selon le système de notation ESG dont Amundi est propriétaire, les sociétés ayant une notation F et G (A étant la notation la plus élevée et G la plus faible) sont exclues.

En outre et à compter du 26 avril 2021, le Compartiment cherchera à obtenir une notation ESG pour son portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement. En outre, les 20 % des titres les moins bien notés sur le plan ESG de l'univers d'investissement seront exclus des investissements du Compartiment. La sélection des titres par le biais de la méthodologie de notation ESG d'Amundi tient compte des principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité en fonction de la nature du Compartiment.

L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.

La durée minimum d'investissement recommandée est 5 ans.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché des actions sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

- Risque de couverture : La couverture en devise peut être imparfaite et générer une différence entre la performance du Compartiment et celle de la classe d'actions dans laquelle vous investissez.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année.

Frais courants	1,11 %
-----------------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.

Les commissions de surperformance	15,00 % annuel de la performance du Compartiment au delà du Libor 3 M USD + 400 points de base par an. À la clôture de l'exercice précédent, une commission de 0,54 % a été prélevée.
--	--

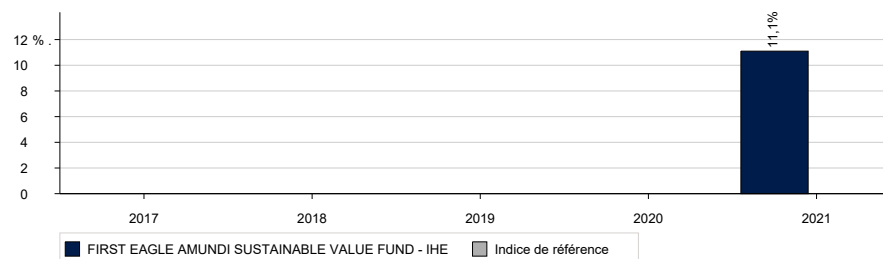
Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos le 28 février 2022. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 27 août 2020. La Classe d'actions a été lancée le 27 août 2020.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LUXEMBOURG.

Toute information complémentaire sur l'UCITS (prospectus, rapports périodiques) est disponible en anglais, gratuitement, à l'adresse suivante : Amundi Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi> et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 mai 2022.